

**S.C.P O'NEILL – LAGRUE – SAINLOT – MEUNIER-CHOISNET**

**LUCON - SAINTE HERMINE - CHAMPAGNÉ LES MARAIS**

Tarification conformément au décret n° 2016-230 du 26 février 2016 (et ses modificatifs)

**Conformément à la législation en vigueur, il vous sera demandé les frais suivants (TTC)**

<b>1. ACTES TARIFÉS</b>	
-Donation entre époux	182,42€
-Les deux donations entre époux (+ coût pièces état-civils COMEDEC 3,61€/extrait)	364,84€
-Contrat de mariage (sans apport) (+ la consultation détachable)	270,00€
-Changement de régime matrimonial (sans immeuble, sans enfants)	495,34€
-PACS	320,00€
-Testament authentique	180,00€
-Mandat de protection future	328,06€
-Certification pour apostille	22,64€
<b>2. SERVICES NON TARIFÉS</b>	
-Dépôt de testament simple (hors conseil) avec enregistrement au fichier national	30,30€
-Consultation pour testament olographe	120,00€
+ inscription au fichier des dernières volontés	12,19€
-Consultation simple	50,00€
-Consultation d'ordre familial	175,00€
-Consultation complexe/fiscale	Sur consultation
-Avis de valeur sans dossier : 0,1% de la valeur du bien avec un minimum de 150€	0,1%/150,00€ min
-Avis de valeur – dossier de succession	0,1%/100,00€ min
-Expertise immobilière	Sur consultation
-Procuration sous seing privé	30,00€
-Demande de renseignements hypothécaire coût de l'état +	20,00€
-Attestation d'acte indépendante de la signature	15,00€
-Copie acte papier ou dématérialisée	50,00€
-Envoi en possession	120,00€
<b>-Compromis SSP dématérialisé :</b>	
• Prix inférieur à 100.000 €	100,00€
• Prix entre 100/250.000 €	200,00€
• Prix entre 250/500.000 €	300,00€
• Prix supérieur à 500.000 €	500,00€
+ majoration de 50€ pour un bien en copropriété	

<u>Lotissement :</u>	
Dépôt de pièces jusqu'à 4 lots	240,00€
Dépôt de pièces jusqu'à 10 lots	480,00€
Dépôt de pièces plus de 10 lots	900,00€
<u>Lors de l'ouverture d'un dossier,</u> Il vous sera demandé une provision à valoir sur l'ensemble des frais :	300,00€
<u>Dans le cadre du traitement d'un dossier de succession, il sera facturé :</u>	
- Paiement des factures	30,00€/facture
- Interrogation fichier FICOPA / FICOVIE	75,00€/interrogation
- Résiliation des contrats EDF etc	50,00€
- Traitement dossier assurance-vie	100,00€
- Rupture contrat de travail	200,00€
<u>GESTION DES FERMAGES :</u> Honoraires de gestion 6% TTC	
<u>CONVENTION QUASI-USUFRUIT :</u> forfait 1% HT sur les avoirs bancaires objet de la convention avec un minimum de 500€	
<u>HONORAIRES DE NÉGOCIATION (charge acquéreur) :</u>	
- jusqu'à 50.000,00€ : 3.420,00€	
- au-delà de 50.000,00€ : 3% + 2.100,00€	